

## **Conseil canadien de la coopération et de la mutualité**

### **Responses**

#### **1. Economic Recovery and Growth**

*Given the current climate of federal and global fiscal restraint, what specific federal measures do you feel are needed for a sustained economic recovery and enhanced economic growth in Canada?*

La solidité de la formule coopérative n'est plus à prouver. Une analyse du taux de survie des coopératives, réalisée par le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation du Québec effectuée en 2008, et corroborée par la suite par des études similaires en Alberta et en Colombie-Britannique, démontre que le taux de survie des entreprises coopératives est le double de celui des entreprises traditionnelles après 5 ans ou 10 ans d'opération. Des études de niveau international ont également démontrées que les entreprises coopératives avaient mieux performé lors de la dernière crise financière. Finalement, une étude du Mouvement Desjardins, unique en son genre, a identifié que les entreprises coopératives avaient créé plus d'emplois que le reste l'économie québécoise au courant des dernières années. Par le passé, le gouvernement fédéral et le mouvement coopératif ont établi des partenariats fructueux. Nous espérons construire de cette relation par la voie de nouveaux partenariats pour le développement des affaires coopératives. En fait, les coopératives demandent au gouvernement du Canada d'être traitées de façon équivalente des entreprises traditionnelles tout en tenant compte de ses spécificités. Conséquemment, le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité présente des recommandations responsables et très modestes qui contribueront concrètement à la croissance économique du Canada. Chacune de nos recommandations vise à faire du mouvement coopératif un partenaire d'importance pour le gouvernement fédéral. 1- Établir une nouvelle relation d'affaires entre le mouvement coopératif canadien et le gouvernement du Canada par le biais d'Industrie Canada 2- Préserver et supporter l'expertise en développement coopératif avec les programmes existants dans les agences de développement régional. 3- Vitaliser les communautés de langue officielle en situation minoritaire par le soutien au développement d'affaires coopératif par la création d'un Fonds d'initiative coopérative

#### **2. Job Creation**

*As Canadian companies face pressures resulting from such factors as uncertainty about the U.S. economic recovery, a sovereign debt crisis in Europe, and competition from a number of developed and developing countries, what specific federal actions do you believe should be taken to promote job creation in Canada, including that which occurs as a result of enhanced internal and international trade?*

Le gouvernement fédéral et le mouvement coopératif ont investi au cours de la dernière décennie pour développer un réseau d'experts en création et en développement d'entreprises coopératives. Ce réseau de soutien aux promoteurs de projets coopératifs a permis de soutenir la création de plus de 300 nouvelles entreprises coopératives annuellement. La demande en développement coopératif est fortement présente dans les communautés. Entre 2009 et 2011, plus de 1 677 groupes ont demandé du soutien auprès de ces experts-conseils en développement coopératif. En juin 2012, une étude indépendante démontrait que la demande pour ces services-conseils excédait de loin l'offre de service présente. Au delà du secteur d'activité, la création d'une entreprise coopérative comporte de nombreuses spécificités que ce soit au niveau légal, comptable, de gouvernance, d'engagement collectif ou de déploiement organisationnel. Les conseillers en développement d'entreprise traditionnelle, à titre

de consultants privés ou d'agents d'un service gouvernemental, ne connaissent généralement pas les étapes nécessaires au développement, à la mise en œuvre et au maintien d'entreprises coopératives. Il y a donc ici un danger réel que des projets coopératifs ne voient jamais le jour et que plusieurs coopératives existantes soient affectées faute d'expertise nécessaire dans leur secteur d'activité. Nous ne remettons pas en question la coupure de l'Initiative de développement coopératif. Cependant, nous croyons important de préserver l'expertise unique construite dans le réseau de développement coopératif, qui pourra difficilement être remplacée par la perte imminente du capital humain, si aucune solution alternative n'est proposée, et pour lequel, le gouvernement fédéral a déjà investi des sommes importantes. Nous croyons qu'il est essentiel de préserver et consolider l'expertise en développement d'affaires coopératives et de continuer d'offrir la possibilité à tous les canadiens de démarrer une entreprise coopérative, si cette formule répond directement à leurs besoins. Nous proposons que des fonds soient réservées, par le biais d'une entente nationale, avec Industrie Canada, pour l'accès aux services-conseils coopératifs et ce pour tous les canadiens et dans les deux langues officielles.

### **3. Demographic Change**

*What specific federal measures do you think should be implemented to help the country address the consequences of, and challenges associated with, the aging of the Canadian population and of skills shortages?*

Au cours des prochaines décennies, le vieillissement de la population affectera le transfert et la vente d'entreprises au Canada. Considérant qu'il est plus facile de travailler avec des entreprises déjà existantes que d'en démarrer de nouvelles, il nous semble opportun de stimuler le transfert de propriété tout en expérimentant de nouvelles avenues en formule coopérative. À cela s'ajoute le défi d'assurer le maintien de la propriété et la préservation de ces entreprises au Canada. Le cas de Fempro mérite notre attention. En 2007, les propriétaires de cette entreprise, le plus important manufacturier canadien de produits d'hygiène féminine et le deuxième en Amérique du Nord cherchaient à vendre leur entreprise. Les deux dirigeants ont découvert que Desjardins Capital de risque pouvait être la bougie d'allumage qui donnerait un nouveau souffle à leur projet. Ce partenariat a mis en place un processus de transmission d'entreprise qui, lui-même, au fil du temps, a migré efficacement vers la création d'une coopérative de travailleurs actionnaire. Aujourd'hui, les travailleurs de Fempro participent à l'actionnariat de leur entreprise par l'entremise d'une coopérative de travailleurs actionnaire (CTA). Près de 90 % des 180 employés que compte Fempro détiennent 9,5 % des actions de l'entreprise. Cet engagement financier des travailleurs dans la CTA illustre bien la confiance qu'ils ont à l'égard de leur entreprise. Cette expérience démontre que la création de coopératives peut s'avérer une solution intéressante pour maintenir les emplois et pour participer au développement économique des régions. Cette mobilisation des employés a constitué un atout majeur puisque toutes les parties visaient désormais un objectif central, celui du succès de l'entreprise. Pour l'économie locale, cette mobilisation a représenté une industrie sauvée et maintenue dans la communauté et des emplois préservés. La formule coopérative représente une solution pour la relève d'entreprise. Toutefois, les outils financiers nécessaires à une telle opération comme celle de Fempro et l'expertise nécessaire pour y arriver, ne sont pas disponibles partout au pays, parfois même, carrément inexistante. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de support pour combler cette lacune.

### **4. Productivity**

*With labour market challenges arising in part as a result of the aging of Canada's population and an ongoing focus on the actions needed for competitiveness, what specific federal initiatives are needed in order to increase productivity in Canada?*

De nombreuses coopératives établies et émergentes sont performantes et en situation de croissance. Dans de nombreux cas, leur croissance dépasse celle de leur industrie. Cependant, très souvent, leur

expansion, la mise en œuvre de projet de productivité ou leur consolidation est limitée par un accès aux capitaux. Cette difficulté est accentuée par le fait que les coopératives ont parfois difficilement accès aux investisseurs privés et à certains programmes gouvernementaux en raison de leur structure, de leur mode de décision démocratique ou des modalités de retour sur investissement. Pour ces raisons nous proposons que, par un investissement unique, le gouvernement du Canada la création d'un fonds de développement coopératif, dont le rôle serait de consentir des prêts de capital patient, prêts de longue durée et à taux préférentiels aux coopératives qui en feraient la demande. L'accès au capital a toujours posé problème aux coopératives. Comme elles ne peuvent faire croître leur capital-actions et comme l'accès aux prêts traditionnels ou externes leur est pratiquement inaccessible, ce fonds leur garantirait l'accès à des capitaux externes sans que ces investisseurs ne prennent le contrôle de la coopérative ou n'en contrôlent les instances de prise de décisions. La proposition de créer un tel fonds est basée sur des expériences réelles vécues par Arctic Co-operative Development Fund (ACDF) et le projet pilote du fonds La ténacité, ça fonctionne, géré par la Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT). En ce qui concerne l'ACDF, elle a bénéficié d'une subvention initiale de 10,2 millions de dollars du gouvernement fédéral en 1986. En 2009, le montant en financement de projet atteint les 35,7 millions de dollars, les gains nets sont de 1,5 million de dollars, avec une ristourne de 1,7 million auprès des membres. Depuis sa création, ce fonds a avancé plus de 452 millions pour financer les coopératives membres.

## **5. Other Challenges**

*With some Canadian individuals, businesses and communities facing particular challenges at this time, in your view, who is facing the most challenges, what are the challenges that are being faced and what specific federal actions are needed to address these challenges?*

L'histoire nous démontre qu'au Canada, les communautés linguistiques en situation minoritaire utilisent depuis toujours la formule coopérative pour se doter d'outils de développement économique et social et pour s'offrir des services de proximité au cœur des défis de maintenir et consolider leur collectivité. La présence des coopératives dans ces communautés, et ce, dans tous les secteurs d'activités, en est un témoin éloquent. Le « réflexe coopératif » est profondément ancré dans les mœurs des citoyens de ces communautés par besoin de se consolider, de se réunir, de s'auto-développer. Les coopératives ont forgé l'histoire de notre pays et ont participé à son caractère identitaire. C'est pourquoi nous croyons que le mouvement coopératif est un partenaire d'importance pour appuyer le gouvernement fédéral dans son mandat de promouvoir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, un des deux piliers de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. La nature même d'un projet coopératif est implicitement liée à la concertation et à la mobilisation locale. Nous croyons que ce travail terrain exige un appui concret du gouvernement fédéral. La création d'un fonds, pour la conception et la mise en œuvre de projets coopératifs, sera un investissement très profitable pour le gouvernement fédéral, investissement qui appuiera l'essor économique de tout le Canada. En effet, le développement coopératif, offre aux communautés de se structurer davantage, de planifier à long terme, de se gouverner de façon transparente et inclusive tout en leur permettant, par la même occasion, de viser leur autonomie. Ces nouvelles entreprises coopératives qui verront le jour contribueront ensuite aux revenus des gouvernements, tant sur le plan fédéral, provincial que municipal. Selon nos estimés, un investissement avoisinant 1 million de dollars annuellement permettrait de stimuler la création de ces entreprises coopératives francophones. Même si nous sommes conscients que les langues officielles soient sous la juridiction de Patrimoine Canada, nous croyons que la mise en œuvre du renouvellement de la prochaine Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne, en 2013, est aussi et de beaucoup une décision relative au budget qui sera déposé et qui comprendra les sommes nécessaires pour ce faire. Nous proposons qu'un Fonds d'initiative coopérative soit créé à l'intérieur de la prochaine Feuille de route pour soutenir les projets

coopératifs novateurs, pour apporter une expertise dans le maintien et le développement de coopératives dans les communautés linguistiques en situation minoritaire. Et, revoir la notion de "placements interdits" dans le cadre d'utilisation de REER pour l'investissement dans les coopératives, dernière modification de la loi C-13. Une personne qui détient, seul ou avec des personnes liées, 10 % ou plus d'une catégorie de parts de la coopérative, est considéré détenir un « placement interdit ». Cette situation met à risque de nombreuses petites coopératives, particulièrement des coopératives de travail qui doivent maintenant composer avec un obstacle supplémentaire à leur capitalisation.